

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1322

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

479 497 174 RCS Epinal.

APS EMPLOI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 11 - 13, Rue du Gén Leclerc et 2 Rue Dubreuil, 88200 Remiremont.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : GEZIM INTERIM Société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 € 16 Place du Marché aux Choux 67600 SELESTAT 391 498 565 RCS COLMAR APS EMPLOI Société par actions simplifiée au capital de 150.000 € 11-13 Rue du Général Leclerc et 2 Rue Dubreuil 88200 REMIREMONT 479 497 174 RCS EPINAL AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE APS EMPLOI PAR GEZIM INTERIM 1. Evaluation de l'actif et du passif de APS EMPLOI dont la transmission à GEZIM INTERIM est prévue : Balance faite de : >L'actif apporté pour un montant global de :224.428,31 € >Et du passif pris en charge pour un montant global de :-59.603,72 € L'actif net apporté ressort à :164.824,59 €. 2. Absence d'augmentation du capital de GEZIM INTERIM : Conformément aux dispositions de l'article L 236-3, II du Code de Commerce et dès lors que GEZIM INTERIM, société absorbante, détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de APS EMPLOI, société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à augmentation du capital de la société absorbante. 3. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 2 mai 2022 a été déposé : >au greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR le 3 mai 2022 au nom de GEZIM INTERIM, absorbante, >au greffe du Tribunal de Commerce d'EPINAL le 3 mai 2022 au nom de APS EMPLOI, absorbée..